

Guide des éléments permettant la saisine de l'Autorité environnementale, par courrier ou courriel, pour les projets relevant de la procédure AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.

L'entreprise/collectivité/etc. XXX siégeant à XXX, a déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet XXX (préciser le nom du projet), situé sur les communes de XXX (préciser le ou les départements entre parenthèses).

Date d'accusé réception du dossier par l'autorité décisionnaire : XXX

Ce projet est soumis à étude d'impact en application de la(les) catégorie(s) du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement portant sur XXX (nommer la ou les catégorie(s), ICPE par exemple pour la rubrique 1).

Ou :

Ce projet est soumis à étude d'impact suite à examen au cas par cas en application de l'article R.122-2 du Code de l'environnement et par décision n°XXX en date du XXX.

Le cas échéant : Un avis de l'Autorité environnementale a déjà été émis sur ce projet en date du XXXXXX dans le cadre de (préciser le ou les procédures concernées).

Le dossier tel que transmis à l'Autorité environnementale a été estimé complet par mes services, après demandes de compléments (si concerné). Il sera soumis prochainement à enquête publique.

En application de l'article R122-7 du code de l'environnement, je vous remercie de m'adresser l'avis de l'Autorité environnementale dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de ce courrier/courriel.

Vous trouverez sur la plateforme ANAE les éléments nécessaires à la préparation de cet avis :

- l'étude d'impact relative à ce projet ainsi que ses annexes réglementaires au format numérique ;
- (préciser les autres pièces jointes éventuelles, par exemples contributions et avis de services consultés).

L'instructeur coordinateur en charge du dossier peut être contacté au : mail/tél.